

**Musset & Associés** est un cabinet d'avocats spécialisé en droit public et en droit privé, qui conseille et défend les établissements de santé, les professionnels de santé et les fabricants de produits de santé.

- > Autorisations sanitaires
- > Tarification
- > Coopération sanitaire
- > Contrats d'exercice
- > Responsabilité civile, pénale, administrative
- > Technologies médicales et biotechnologies

## Quels besoins notre Cabinet satisfait-il chez nos Clients ?

Composé d'avocats qualifiés en droit public et en droit privé, notre Cabinet mène dans toute la France des missions impliquant une maîtrise transversale du secteur de la SANTE.

- audits et évaluations,
- stratégie et conseil opérationnel en matière d'Organisation sanitaire (SROS, PMT, ...),
- accompagnement en matière de contrats d'objectifs (CPOM, CBUM, LOLF, ...),
- restructurations hospitalières et coopérations sanitaires et médico sociales (GCS, GIE, GIP, CHT,...)
- contentieux en matière de responsabilité médicale, bio sanitaire et industrielle,
- stratégies et accompagnement en réglementation produits,
- formation des équipes Clients à lire et à manier le droit (réglementations nationale et communautaire, optimisation des outils contractuels, ...).

## Quels services notre Cabinet fournit-il ?

Autour de ses deux métiers, le Conseil juridique et le Contentieux, le Cabinet :

- rédige, négocie et plaide sur tout type de contrats et montages impliquant opérateurs privés ou publics,
- accompagne les restructurations, cessions de contrôle et prises de participation,
- élabore et met en œuvre des rapprochements d'activités fonctionnels (GIE, GCS, réseaux, accords de coopération) ou organiques (fusions-acquisitions, prises de participation, ...),
- agit en vue de recouvrer des créances, faire respecter les contrats, optimiser les investissements,
- assiste et représente ses Clients dans tous types de procédures amiables ou contentieuses, civiles, administratives ou pénales, ainsi qu'auprès des pouvoirs publics et des institutions spécialisées.

## Quelle Clientèle notre Cabinet dessert-il ?

- d'une façon générale, toute personne physique ou morale impliquée juridiquement d'une façon ou d'une autre dans une question de santé,
- tous opérateurs dans le domaine des soins, notamment établissements de santé de court, moyen ou long séjour, ou médicaux-sociaux, groupements, laboratoires,
- concepteurs, fabricants et distributeurs de dispositifs médicaux,
- professionnels de santé, et leurs structures d'exercice (SDF, SCP, SEL, SCM, GIE,...),
- officines, laboratoires et industriels de la pharmacie,
- opérateurs publics ou privés dans le domaine de la biologie médicale, des biotechnologies, et sciences de la vie,
- industriels confrontés aux maladies professionnelles (prévention et gestion contentieuse du risque maladie),

- opérateurs dans le secteur des nouvelles technologies de l'information, à orientation santé publique, réseaux de santé et structures de coopération hospitalière (GIE, GCS, GIP, SIH,...),
- accompagnement de la recherche scientifique (Loi Allègre),
- sociétés impliquées dans les activités qui précèdent (firmes et compagnies de toute forme sociale),
- investisseurs privés ou institutionnels, incubateurs et banques d'affaires,
- consultants spécialisés en santé et ingénierie médico-hospitalière,
- associations, fondations et ONG à orientations sanitaires, sociales ou caritatives.

## **Pourquoi avoir recours à nos services ?**

Grâce à une équipe d'avocats spécialistes exclusivement dédiés aux METIERS et INDUSTRIES de la Santé, MUSSET & ASSOCIES développe une approche pluridisciplinaire dans les matières du droit privé et du droit public couvrant les besoins de ce secteur.

Depuis 1992, cette approche s'appuie sur une connaissance approfondie des PROBLEMATIQUES, des ACTEURS et de l'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL du secteur.